



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

outre-mer : structures administratives

Question écrite n° 65901

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le Premier ministre sur les conclusions du premier rapport annuel du comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME). Partant du constat que la très grande majorité de nos concitoyens de Guyane, de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion est convaincue que l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions continue d'être largement ignorée, le CPME propose la date du 10 mai comme commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage, cette date pouvant être dénommée Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Il lui demande quelle suite est susceptible d'être réservée à cette proposition. - Question transmise à M. le ministre de l'outre-mer.

Texte de la réponse

La loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité prévoit l'instauration d'un comité de personnalités qualifiées chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations. Le comité pour la mémoire de l'esclavage créé par le décret du 5 janvier 2004 est composé de douze membres choisis pour leurs travaux de recherche dans le domaine de la traite ou de l'esclavage, pour leur activité associative pour la défense de la mémoire des esclaves et pour leur connaissance de l'outre-mer français. Ces membres ont été nommés par le décret du 15 janvier 2004. Le comité a pour mission de proposer au Premier ministre la date de la commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage, après avoir procédé à la consultation la plus large. Il propose aussi aux ministres chargés de l'intérieur, de la culture et de l'outre-mer l'identification des lieux de célébration et de mémoire sur l'ensemble du territoire national et des actions de sensibilisation du public. Il a également pour mission de proposer aux ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des mesures d'adaptation des programmes d'enseignement scolaire, des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et de suggérer des programmes de recherche en histoire et dans les autres sciences humaines dans le domaine de la traite ou de l'esclavage. Par ailleurs, le comité attribue chaque année un prix destiné à récompenser une thèse de doctorat portant sur la traite ou l'esclavage. Il présente chaque année au Premier ministre un rapport sur les actions entreprises en matière de commémoration et de sensibilisation. Ce rapport est rendu public. Le premier rapport du comité a été remis au Premier ministre le 12 avril 2005. Le rapport propose de retenir la date du 10 mai comme date de commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage dénommée « journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions ». Le Président de la République, à l'occasion de la réception qu'il a donné le 30 janvier 2006 en l'honneur du comité a retenu dans son allocution la date du 10 mai, jour anniversaire de l'adoption par le Sénat de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité pour honorer, dès cette année en France métropolitaine, le souvenir des esclaves et commémorer l'abolition de l'esclavage. Le Président de la République, retenant d'autres suggestions du comité a également demandé que soit poursuivi l'effort pour donner à l'esclavage sa juste place dans l'enseignement, pour préserver, valoriser et présenter au public le

patrimoine archivistique et muséal relatif à la traite et à l'esclavage. Il a en outre décidé la création d'un centre de recherche et confié à M. Edouard Glissant la présidence d'une mission de configuration d'un Centre national consacré à la traite, à l'esclavage et à leurs abolitions. Le Président de la République, à l'occasion de la réception qu'il a donné le 30 janvier 2006 en l'honneur du comité a retenu dans son allocution la date du 10 mai, jour anniversaire de l'adoption par le Sénat de la loi reconnaissant la traite de l'esclavage comme crime contre l'humanité pour honorer, dès cette année en France métropolitaine, le souvenir des esclaves et commémorer l'abolition de l'esclavage. Le Président de la République, retenant d'autres suggestions du comité, a également demandé que soit poursuivi l'effort pour donner à l'esclavage sa juste place dans l'enseignement pour préserver, valoriser et présenter au public le patrimoine archivistique et muséal relatif à la traite et à l'esclavage. Il a en outre décidé la création d'un centre de recherche et confié à M. Edouard Glissant la présidence d'une mission de configuration d'un Centre national consacré à la traite, à l'esclavage et à leurs abolitions.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65901

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5224

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 4005